

P.T.T. : EXTENSION DES LOCAUX DE SERVICE

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Direction Départementale des P.T.T., du 22 Mars 1979, par laquelle les P.T.T. attirent l'attention de la Commune sur l'insuffisance des locaux mis à leur disposition et demande à prendre 3 mètres dans la salle du Conseil Municipal.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide de refuser la proposition des P.T.T. concernant l'empiétement de 3 mètres dans la salle du Conseil Municipal et propose que les P.T.T. aménage en partie leur sous-sol ainsi que l'a fait la Mairie.

L'Assemblée précise que la Commune envisage la construction d'une nouvelle Mairie.